

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00241

Numéro SIREN : 835 348 525

Nom ou dénomination : 2M RENOV

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 6557

2M RENOV
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 10, Impasse du Jardy, 73330 DOMESSIN
835 348 525 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 12 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze août,
A onze heures,

Les associés de la société 2M RENOV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10, Impasse du Jardy 73330 DOMESSIN, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel BOUVIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Michaël BRENGUIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme à compter de ce jour Monsieur Michel BOUVIER en qualité Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Michel BOUVIER
né à CHAMBERY le 9 août 1971,
de nationalité française,
demeurant 360, Chemin du Lombard 73330 DOMESSIN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Michaël BRENGUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brenguié', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire
Monsieur Michel BOUVIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bouvier', with a stylized flourish at the end.